

VIE LOCALE



Depuis leur élection, nos jeunes élus ont participé à différentes manifestations :

- * Cérémonie du 11 novembre
- * Vœux du maire

C'est avec un grand enthousiasme qu'ils se réunissent en conseil chaque mois pour aborder différents sujets et notamment une « **boum solidaire** ».

Elle a pour but d'aider une association qu'ils vous dévoileront lors de la communication officielle. Elle aura lieu le **20 octobre 2023**. Ils préparent et peaufinent ce projet pour le présenter lors du Conseil Municipal du 20 juin.

Aussi, ils ont réfléchi sur le réaménagement des parcs de jeux sur la commune et particulièrement sur l'implantation d'une **tyrolienne** pour des enfants de 6 à 11 ans. Ils sont donc allés en repérage sur les lieux possibles.

Ils se sont rendus au **Parc de l'EHPAD** puis **L'ouche**, ensuite l'aire de jeux près de l'espace **Jean Yole**, la **Coulée verte**, la **Frayère**, le **complexe sportif** et pour terminer les environs de la **salle Ocarina**.

A ce stade, ils ont posés des arguments très pertinents pour chacun des lieux tels que :

- * Parc connu de beaucoup d'enfants
- * Près du centre bourg
- * Des jeux déjà existants
- * Place suffisante pour l'implantation de la tyrolienne
- * Protection de la nature
- * Attention aux nuisances sonores (pêcheurs, habitations)

Lors des prochains mois et après mûre réflexion, ils choisiront le lieu le plus adapté. Heureusement, leur mandat de 2 ans sera suffisamment long pour concrétiser leurs projets !!!

VIE LOCALE ET VIE ASSOCIATIVE

PROTECTION PARTICIPATION CITOYENNE



En liaison immédiate avec la Gendarmerie Nationale

Réunion Publique « Participation Citoyenne » Vendredi 30 juin à 18h30 Salle Richelieu

Depuis 2016, en lien avec la Mairie et la Gendarmerie du Poiré sur Vie, plusieurs citoyens de la Commune se sont investis pour lutter contre l'insécurité et soutenir les personnes les plus vulnérables. Cette prévention de proximité permet de créer une chaîne d'alerte en signalant des faits suspects.

Pour renforcer le dispositif, le Major NEVO de la Gendarmerie présentera son fonctionnement et susciter l'engagement de nouveaux volontaires.

Vous êtes invités à participer !!!

Libellule 
Festival familial
St Denis la Chevasse
Samedi 10 Juin
à partir de 10h
GRATUIT



INITIATION À LA PÊCHE

DÉCOUVERTE DES POISSONS DU MATÉRIEL ET DE LA PÊCHE

POUR LES ENFANTS DE 9 À 15 ANS

INSCRIPTION OBLIGATOIRE AVANT LE 26 MAI 2023
LEGARDONDELABOULOGNE@GMAIL.COM OU 06 69 08 67 76



Samedi 3 juin
De 14h30 à 17h00

Etang de la Motterie à
St Denis la Chevasse



ORGANISÉ PAR L'ASSOCIATION DE PÊCHE
LE GARDON DE LA BOULOGNE



SPECTACLE
DANSE et THÉÂTRE
"LES VOYAGES"
Espace Richelieu
Saint Denis la Chevasse
17 juin 2023 - 20h30
18 juin 2023 - 14h30

TARIFS
Adultes : 7€
Enfants : 3€
(6-13 ans)



Réservation
par mail :
danse.sdilc@gmail.com

Crédit Mutuel

Familiales
ASSOCIATION DE SAINT-DENIS-
LA-CHEVASSE

VIE LOCALE ET INTERCOMMUNALE

Une journée familiale et festive sur la randonnée et le développement durable

Cette manifestation gratuite a pour objectif de mettre en valeur le patrimoine local, la pratique des modes doux et s'articulera autour de la Vie pour rayonner sur plusieurs communes.

Le cœur de l'événement se localise à la Planche du Gravier, en pleine nature d'où partiront 3 circuits pédestres et 3 circuits vélo balisés.

Programme

- ◆ Départs libres à pied ou à vélo de toutes les communes de Vie et Boulogne pour rejoindre La Planche du Gravier
- ◆ 3 villages étapes de 9h à 10h30
- ◆ Randonnées pédestres accompagnées pour se rendre sur le site

Sur place, site ouvert de 10h à 18h

- ◆ Randonnées pédestre (3 boucles) et cyclable (3 boucles) sur le site
- ◆ Balades contées
- ◆ Initiations à la marche nordique
- ◆ Des animations pour toute la famille: initiations vélo à assistance électrique, lectures sur la nature, balades poussettes et petits marcheurs, balades nature, jeux, ramassage de déchets, musique africaine, arbalètes, chevaux...

Renseignements et réservations auprès de l'Office de tourisme Vie et Boulogne
02 51 31 89 15 ou www.tourisme-vie-et-boulogne.fr



TRAVAUX D'ÉLAGAGE ET ABATTAGE D'ARBRES SOUS LIGNES ELECTRIQUES HAUTE TENSION

ENEDIS va procéder à l'abattage ou l'élagage d'arbres sur tout le territoire et les voies communales « **pour la sécurité de tous, pour éviter des coupures d'électricité** »

L'élagage est à la charge du propriétaire ou de l'occupant

- * si la plantation de l'arbre est postérieure à la ligne.
- * si le réseau est situé en domaine public, l'arbre en domaine privé et les distances entre les branches et la ligne ne respectent pas la réglementation.

Dans ce cas, l'élagage doit être réalisé par le propriétaire à ses frais ou par une entreprise agréée de son choix, après un contact préalable avec ENEDIS par l'envoi d'une DT-DICT* sur www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr

L'élagage est à la charge d'ENEDIS

Dans les autres cas, ENEDIS assure l'élagage des végétaux. Chaque propriétaire en est informé au préalable. Cet élagage est à la charge financière et est réalisé par ses soins ou par ceux d'une entreprise spécialisée.

QUE DIT LA REGLEMENTATION

Le Code de l'Energie reconnaît à Enedis le droit de « **couper les arbres et les branches qui, se trouvant à proximité de l'emplacement des conducteurs aériens d'électricité, gênent leur pose ou pourraient, par leur mouvement ou leur chute, occasionner des courts-circuits ou des avaries aux ouvrages.** »

VIE MUNICIPALE : LE CONSEIL DU 2023

Micro-crèche : validation du projet / vente du terrain

Madame le Maire explique que dans le cadre du projet de la future micro-crèche dont l'investissement et le fonctionnement seront portés par l'ADMR de Vendée, la commune doit envisager la vente d'un terrain dédié.

De 400m² environ (après bornage), ce terrain se situe sur la parcelle AB 909 P dont la superficie totale est de 1492m².

Sollicité pour cette opération, le service des domaines a estimé la parcelle globale de 1492 m² à 33 200 euros HT hors droits (soit 22.25 € par m²). Compte-tenu du fait que le terrain sera vendu en l'état hors viabilisation et de la marge de négociation acceptable, le Conseil Municipal valide un prix de vente à 20,03 euros HT hors droit au m².

Les frais de bornage (cabinet retenu CDC Conseils) seront à la charge de la commune et les frais notariés à la charge de l'ADMR.

Point d'étape de la construction du complexe sportif

Concernant la construction du complexe sportif, 52 dossiers de candidature ont été déposés et 3 architectes retenus.

Le 15 mai à 9h aura lieu une rencontre avec les 3 architectes pour la visite du site du complexe sportif.

En parallèle, la commission élargie a retravaillé avec les associations sportives pour affiner les besoins et permettre ainsi aux 3 cabinets de travailler leur projet en cohérence avec le projet.

Indemnisation du garde particulier en 2023

En 2022, une indemnisation annuelle de 500 euros a été versée à M. Daniel BOUYER, garde particulier, au titre du défraiement de ses indemnités kilométriques.

Pour 2023 et suite au vote du Budget Primitif 2023, le Conseil Municipal valide l'indemnisation à hauteur de 800 euros pour M. Daniel BOUYER qui sera versée courant septembre 2023.

Le Conseil Municipal invite M. Daniel BOUYER à participer à une prochaine réunion de conseil pour exposer sa mission et un premier bilan d'activités.

Coût des repas des mercredis et petites vacances EHPAD à partir du 15 mai 2023 et coût de la prestation du 01/01/2023 au 12/05/2023

Depuis le 1^{er} janvier 2023, les repas des mercredis et des vacances scolaires sont confiés à l'EHPAD en plus de la restauration scolaire habituelle. Pour les repas scolaires, la commune prend en charge le temps des cuisiniers à hauteur de 1,6 ETP et la facturation des denrées alimentaires.

En ce qui concerne les repas des mercredis et des vacances scolaires, ils sont identiques aux menus proposés aux résidents. De ce fait, et sur la base des échanges entre l'EHPAD et la commission famille et solidarité, le Conseil Municipal valide que ces repas soient facturés à la commune sur une base de 2,70 € TTC (2,55 € coût matières + 0,15 € charges supplétives) à compter du lundi 15 mai 2023.

Pour la période du 1^{er} janvier au 12 mai 2023, 1100 repas ont été servis aux enfants. Il conviendra donc de verser la somme 2 970 € TTC à l'EHPAD Les Glycines.

Tirage au sort des jurés d'Assise

Le conseil Municipal a procédé au tirage des 6 Jurés d'assise .

Les comptes rendus complets des Conseils Municipaux sont disponibles sur le site internet de la Commune :
saintdenislachevasse.fr ou à l'affichage en Mairie.

2023 : À VOS AGENDAS !

3 juin de 9h30 à 17h – **initiation à la pêche** – Etang de la Motterrie

19 juin à 10h30 – **Dictée** (ados/adultes) – Médiathèque

3 juin à 9h30 – **Bébés lecteurs** – Médiathèque

24 juin – **Fête de l'école Notre Dame** – salle Ocarina

10 juin de 10h à 18h ouverture de la **Médiathèque** (spécial nature

30 juin à 18h30 – **Soirée des doudous spécial été** – Médiathèque

10 juin à partir de 10h – Libellule – **Festival familial**

30 juin à 18h30 - réunion Publique Participation Citoyenne – Salle Richelieu

17 juin 20h30 – Familles rurales - **Spectacle danse et théâtre** – Espace Richelieu

1^{er} juillet – ciné pic nic – Familles rurales

18 juin 14h30 – Familles rurales - **Spectacle danse et théâtre** – Espace Richelieu

2 juillet – **Fête de l'école Charles Perrault**

18 juin de 10h à 18h – **Journée familiale et festive autour de la randonnée** – Poiré sur vie